

Numéro	DL260605-DFAJ06	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique – Désignation de représentants	
Objet	Elections des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale à la suite d'une démission	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 5 juin 2026 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-six le cinq du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, MASSE-GRIESS Dominique, DREYFUS Elisabeth, RIMLINGER Barbara, FRUH Hervé, MADANI Naïma, HAAS Philippe, Adjoints, TRAPPLER Francis, SEIGNEUR Sylvie, FELLMANN Evelyne, FRUH Marie-José, VANDERLIEB Christine, KAYSER Joëlle, KIEHL Fabrice, BUCHHOLZER Jean-Christophe, LEVY Thomas, CLAUS Stéphanie, DUFANT Véronique, HERBEAULT Cédric, MONZINGER Nadine, MACIAZEK Pierre, HURELLE Gautier, BRANCHEREAU Loïc, CHABAN Ivan, TISSIER Elise, DURAND Jérémy, VIVET Laurent, LOUIS Lucas, Conseillers

Etaient absents :

- Madame HECKEL Huguette ayant donné procuration à Madame MASSE-GRIESS Dominique
- Monsieur SCHEUER Serge ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur BUCHHOLZER Jean-Christophe
- Madame MARIVAL Sylvie ayant donné procuration à Madame RIMLINGER Barbara
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Monsieur DURAND Jérémy
- Madame GENDRAULT Pascale ayant donné procuration à Monsieur LOUIS Lucas

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME,
Directeur général des services

Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	29 mai 2026
Date de publication de la délibération :	15 juin 2026
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	15 juin 2026

Numéro	DL260605-DFAJ06	1/3
Matière	5.3. Institutions et vie politique – Désignation de représentants	

II. AFFAIRES GENERALES

6. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE A LA SUITE D'UNE DEMISSION

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal a désigné les administrateurs élus au sein du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (ci-après « CCAS »).

Les six candidats de la liste unique déposée au cours du scrutin ont été élus administrateurs :

- Naïma MADANI
- Dominique MASSÉ-GRIESS
- Pierre MACIAZEK
- Marie-José FRUH
- Sylvie SEIGNEUR
- Béatrice LONGECHAL

Le 7 mai 2026, Monsieur le Maire a réceptionné la démission de Madame Béatrice LONGECHAL de son mandat de conseillère municipale. Cette démission entraîne la vacance du siège qu'elle occupait au sein du CCAS.

Or, l'intégralité la liste présentée à l'élection du 16 avril 2026 est épuisée.

Ainsi, conformément à l'article R. 123-9 al. 3 du Code de l'action sociale et des familles, il y a lieu de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus au sein du conseil d'administration du CCAS.

Pour rappel, conformément aux dispositions des articles L. 123-4, L. 123-6 et R. 123-8 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle avec répartition au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ainsi que R. 123-1 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Numéro	DL260605-DFAJ06	2/3
Matière	5.3. Institutions et vie politique – Désignation de représentants	

VU la délibération du Conseil municipal du 16 avril 2026, n° DL260416-DFAJ10, portant élection des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

VU la démission de Madame Béatrice LONGECHAL de son mandat de conseillère municipale en date du 7 mai 2026 ;

CONSIDERANT que le nombre de membres élus par le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale a été fixé à six ;

CONSIDERANT que la démission de Madame Béatrice LONGECHAL de son mandat de conseillère municipale entraîne la vacance du siège qu'elle occupait au conseil d'administration du CCAS ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'épuisement des listes des candidats, il y a lieu de procéder au renouvellement intégral des administrateurs élus du conseil d'administration du CCAS ;

CONSIDERANT le dépôt d'une seule liste de candidats ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Sont élus au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- **Naïma MADANI**
- **Dominique MASSE-GRIESS**
- **Pierre MACIAZEK**
- **Marie-José FRUH**
- **Sylvie SEIGNEUR**
- **Lucas LOUIS**

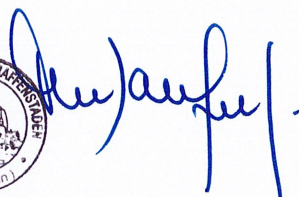
Numéro	DL260605-DFAJ06	3/3
Matière	5.3. Institutions et vie politique – Désignation de représentants	

ADOpte LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.